Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260622-2026_35-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

Référence
2026-035

Objet de la délibération
ADMISSION EN NON VALEUR

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	18

Date de la convocation
15 Juin 2026

Vote
A la majorité Pour : 7 Contre : 11 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 15 Juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi vingt-deux juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme LE FERREC Solenn, M. BOTHUAN Joël, Mme LE FERREC Danielle, M. CASTOT Dominique, Mme GRASSWILL Suzanne, Mme AZZOPARDI-PONTREAU Marie, M. SKOCZ Daniel, Mme ENCAUSSE Marie, M. L'HELGOUALCH Pascal, Mme PORELLO Nicole, M. THEURÉ Martial, Mme LE ROI Stéphanie, M. JAMET François, Mme FOUTEL Éliane, M. VIEIRA Roger et M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés :
M. LE MOAL Nicolas.

Secrétaire de séance : M. BOTHUAN Joël
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : ADMISSION EN NON VALEUR

La trésorerie de Pontivy a transmis un état des présentations et admissions en non-valeur pour des titres de recettes concernant l'exercice 2019 à 2023 pour un montant de 8 676,59€.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- admet en non-valeur les titres de recettes des exercices 2018 à 2022 pour un montant de 8 676,59€ ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL